



Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton

La Maison du citoyen

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme*, un avis public est par la présente donné par la soussignée directrice générale et greffière-trésorière par intérim de la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton que lors de la séance ordinaire le lundi 3 juillet 2023 à 20h00 au 50, chemin des Loisirs, le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets de la demande

La dérogation mineure vise à autoriser l'implantation d'un bâtiment accessoire de type garage en cour avant malgré les dispositions de l'article 7.7 du Règlement de zonage 2010-012, autoriser la hauteur du dit bâtiment accessoire à dépasser la hauteur du bâtiment principal malgré les dispositions de l'article 8.2 et à autoriser la superficie du dit bâtiment secondaire à 255,49 mètres carrés malgré les dispositions de l'article 8.2 du Règlement de zonage 2010-012.

Désignation de l'immeuble

140 4^e rang
Saint-Élie-de-Caxton
Lot : 3 983 206

Toute personne intéressée pourra se faire entendre sur cette demande de dérogation mineure lors de l'assemblée prévue à cette fin le 3 juillet 2023 à 20 h.

Fait et donné à Saint-Élie-de-Caxton, ce douzième jour de juin 2023.

Sandra Gérôme
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim